

1 – Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. Mise en place d'une convention-cadre.

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer au service de remplacement du cdg 17 et autorise la signature de la convention cadre.

2 – Convention de partenariat avec le Foyer Occupationnel de Marlonges pour la réalisation d'une boîte à livres

A l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte le partenariat avec le Foyer Occupationnel de Marlonges pour la réalisation d'une boîte à livres et autorise le maire à signer la convention.

3 – Schéma Directeur des eaux pluviales :

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement pour le schéma directeur des eaux pluviales d'un coût estimé à 29 415 €. Il sollicite l'attribution d'une subvention de 50 % de la part de l'Agence de l'eau.

4 – Vente d'une parcelle du lotissement communal « Le Georgipolitain » - AB 599 AU 350 Rue de la Métairie

A l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle AB 599 lot 19 du lotissement « Le Georgipolitain » au prix de 93 € le m² soit 40 827 €.

5 – modification de la composition des commissions communales

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, valide le retrait de Valérie RENOUF de la commission communication.

6 – Fixation du taux d'imposition 2021

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et de les porter à 41.46 % pour la TFPB et à 64.50 % pour la TFPNB.

7 – Tarifs des repas à la cantine scolaire

A 14 voix pour

Et 3 voix contre

Décide de l'augmentation d'environ 3 % des tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2021

8 – Autorisation à Monsieur Le Maire à ester en justice au Tribunal Administratif

A l'unanimité

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif après une requête contre le paiement de titres de recettes et désigne le cabinet Philippe PETIT et Associés de LYON.

Décisions du Maire :

Monsieur Le maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises en applications des délégations données par le Conseil Municipal

Renoncations aux droits de Prémptions urbains.

Acceptation d'un don de l'Association « Amicale Laïque »

Affiché le 12 avril 2021

Le Maire,

Jean GORIOUX

